



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.02.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 mars 2024
Date d'affichage : 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt mars à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE**, Maire,

Étaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance

| |
|---------------------------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 14 |
| Nombre de Membres présents : 10 |
| Nombre de suffrages exprimés : 14 |

Objet : Affectation du résultat 2023 budget « eau »

Monsieur le Maire expose qu'il convient, en application des dispositions de l'instructions budgétaires et comptables M49, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif pour le budget « eau ».

Le compte administratif du budget « eau-assainissement » fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2023 de **354 427,15 €**.

Résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion

AR Prefecture

005-210501615-20240320-240202-DE
Reçu le 02/04/2024

AR Prefecture005-210501615-20240320-240202-DE
Reçu le 02/04/2024

| | |
|---|-----------------------|
| Excédent de fonctionnement reporté 2022 | 294 874,50 € |
| Excédent de fonctionnement 2023 | 59 552,65 € |
| Résultat 2023 en section d'investissement | 198 774,57 € |
| Report de l'excédent 2022 en section d'investissement | 316 387,46 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 | - 581 191,00 € |
| Solde d'exécution section d'investissement 2023 | - 66 028,97 € |
| Besoin de financement | 66 028 97 € |

Affectation du résultat

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Affectation au R1068 | 66 029,00 € |
| Report en fonctionnement au R002 | 288 398,15€ |

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11.

Considérant la nécessité de combler le besoin de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **AFFECTE** le résultat de clôture 2023 à hauteur de **66 029 €** à la section d'investissement pour combler le besoin de financement, **288 398,15 €** sont maintenus en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Isabelle DESMALLE

AR Prefecture

005-210501615-20240320-240202-DE
Reçu le 02/04/2024